

ROYAUME DU MAROC

ADMINISTRATION  
DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE LA  
SECURITE DES SYSTEMES  
D'INFORMATION



Rabat, le 28 JAN 2026

## DECISION N° 7/PASSI/2026

PORTANT QUALIFICATION DE LA SOCIETE DATAPROTECT S.A.R.L A.U  
EN QUALITE DE PRESTATAIRE D'AUDIT DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION SENSIBLES

La Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (Administration de la Défense Nationale),

- Vu la loi n° 05-20 relative à la cybersécurité promulguée par le Dahir n°1-20-69 du 4 hija 1441 (25 juillet 2020) ;
- Vu le décret n°2-21-406 du 4 hija 1442 (15 juillet 2021) pour l'application de la loi n° 05-20 relative à la cybersécurité, notamment ses articles premier, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 44 ;
- Vu le référentiel d'exigences relatif à la qualification des prestataires d'audit de la sécurité des systèmes d'information prévu à l'article 22 du décret précité ;
- Vu le rapport d'évaluation de la société **DATAPROTECT S.A.R.L A.U.**

### DECIDE :

#### Article premier

La société **DATAPROTECT S.A.R.L A.U.**, dont le siège social est sis à **Tour CFC, lot N°57, 10<sup>ème</sup> étage, Quart de plateau orienté Nord-Est, Casa-Anfa Hay Hassani, Casablanca** est qualifiée en tant que prestataire d'audit de la sécurité des systèmes d'information sensibles de **Classe A et de Classe B.**

#### Article 2

Les domaines d'audit au titre desquels la société **DATAPROTECT S.A.R.L A.U.** est qualifiée sont les suivants :

- Audit organisationnel et physique ;
- Audit de configuration ;
- Audit d'architecture ;
- Audit de code source ;
- Tests d'intrusion ;
- Audit des systèmes industriels.

#### Article 3

Des attestations, faisant référence à la présente décision de qualification, sont délivrées aux auditeurs ayant réussi les tests d'évaluation, indiquant leur rattachement à la société **DATAPROTECT S.A.R.L A.U.**, ainsi que leurs domaines de qualification.

#### Article 4

Lâ présente décision de qualification est valable à compter de la date de sa signature jusqu'au **23/01/2029.**

Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information  
(Administration de la Défense Nationale)



Directeur Général de la Sécurité des Systèmes  
d'Information

Signé: Le Général de Brigade A. BOUTRIG

Afin de vérifier  
le statut de la  
présente décision  
de qualification :

